

COÛT D'UN APPRENTI

Association employeur • Diplôme de niveau 4

N4
APPRENTI

Simulation 2026

Objectif : expliquer clairement le salaire du jeune et le reste à charge de l'employeur

SMIC brut mensuel

1 867,02 €

Base de calcul

Aide employeur

5 000 €

1^{re} année • < 250 salariés

Niveau du diplôme

Niveau 4

Bac / Brevet professionnel

1. Rémunération minimale brute mensuelle du jeune

Année	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 % 504,09 €	43 % 802,82 €	53 % 989,52 €* 1 138,88 €* 1 456,27 €* 1 867,02 €*	100 % 1 867,02 €*
2 ^e année	39 % 728,14 €	51 % 952,18 €	61 % 1 138,88 €* 1 456,27 €* 1 867,02 €*	100 % 1 867,02 €*
3 ^e année	55 % 1 026,86 €	67 % 1 250,90 €	78 % 1 456,27 €* 1 867,02 €*	100 % 1 867,02 €*

* Pour les 21-25 ans et les 26 ans et plus, appliquer le montant le plus favorable entre le pourcentage du SMIC et le minimum conventionnel applicable.

2. Estimation du coût pour l'association en 1^{re} année

Âge du jeune	Salaire mensuel brut	Coût annuel brut	Aide 1 ^{re} année	Reste à charge estimé
16-17 ans	504,09 €	6 049,08 €	- 5 000 €	1 049,08 €
18-20 ans	802,82 €	9 633,84 €	- 5 000 €	4 633,84 €
21-25 ans	989,52 €	11 874,24 €	- 5 000 €	6 874,24 €
26 ans et +	1 867,02 €	22 404,24 €	- 5 000 €	17 404,24 €

À retenir pour l'employeur associatif

- L'aide est une aide maximale, versée la 1^{re} année, sous conditions d'éligibilité.
- Le coût réel peut varier selon la convention collective, la mutuelle, les cotisations résiduelles, les avantages en nature et la durée exacte du contrat.
- Pour un chiffrage opposable, utiliser le simulateur officiel URSSAF / Service Public.

Lecture rapide

Pour une association de moins de 250 salariés, le reste à charge en 1^{re} année varie fortement selon l'âge : environ 1 049 € pour un jeune de 16-17 ans, contre environ 17 404 € pour un apprenti de 26 ans et plus.